

Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 11 MAI 2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CCAS DE MONTBELIARD A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS DU DOUBS (UDCCAS)

Afin de permettre à l'UDCCAS de maintenir son activité et d'apporter tout le soutien nécessaire aux nouveaux élus, les membres de l'actuel conseil d'administration de l'UD ont souhaité pourvoir au renouvellement de ce dernier.

Ainsi, chaque CCAS, s'il veut pouvoir voter pour élire le Conseil d'Administration, devra avoir désigné au préalable son représentant.

Les administrateurs sont élus pour la durée du mandat municipal; le mandat est maintenu jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil d'administration de l'union.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration

- de donner mandat à M _____, administrateur du CCAS pour le représenter au sein de l'Union Départementale
 - . M _____ en qualité de titulaire
 - . M _____ en qualité de suppléant

- de donner pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS

A ce titre, M _____ pourra présenter sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UNCCAS que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS